

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 14 avril 2025, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Benoit Lussier,	siège 2 via Teams
François Page,	siège 4
René St-Pierre,	siège 6

Les conseillers suivants sont absents :

Line Pellerin	siège 3
Saül Bergeron,	siège 5

Monsieur François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 **PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2025**
4. **INFORMATIONS / COMITÉS**
 - LOISIRS*
 - RÉGIE DES DÉCHETS*
 - RÉGIE INCENDIE*
 - BIBLIOTHÈQUE*
 - CDÉ*
 - MADA*
 - MRC*
 - MUNICIPALITÉ*
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
 - 5.2 **APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2024**
 - 5.3 **DEMANDE DE SOUMISSION : DÉNEIGEMENT RÉSEAU ROUTIER**
 - 5.4 **DEMANDE DE SOUMISSION : FAUCHAGE ABORD DE ROUTE**
 - 5.5 **DEMANDE DE SOUMISSION : STATIONNEMENT ET TROTTOIR D'ACCÈS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**
 - 5.6 **DEMANDE DE RÉPARATION DU 11^e RANG AUPRÈS DU MTQ.**
 - 5.7 **RÉSOLUTION D'APPUI À UN PROJET D'ÉRABLIÈRE**
 - 5.8 **PLANS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU 235, RUE VIGNEAULT**
 - 5.9 **TONDEUSE POUR LES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉS**
 - 5.10 **ACHAT D'UNE PELLE POUR LE KUBOTA**
6. **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 6.1 **PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2025**
 - 6.2 **RAPPORT CANADIEN NATIONAL**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-04-039

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Page
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles »
soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.
Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2025

2025-04-040

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal
de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-
verbal par le greffier-trésorier de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que présenté.
Adopté

4. INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Show d'humour le 3 mai
- Réponse Carrière-Été, les Loisirs ont obtenu une ressource pour le camp de
jour
- Préparation de la Fête nationale prévue pour le 21 juin prochain

RÉGIE DES DÉCHETS

- Lors d'une première rencontre, une présentation est faite concernant les matières
organiques. Finalement la solution « Sac dans le bac » est retenue. Selon les
professionnels, il s'agit de la solution la plus rentable à long terme.
- Lors de la réunion régulière, il fut question en outre de la réouverture des différents
écocentres. L'ouverture des écocentres de Nicolet et de Saint-Léonard-d'Aston est
reportée.

RÉGIE INCENDIE

- Aucune réunion

BIBLIOTHÈQUE

- Les heures d'ouverture demeurent les lundis de 17 h à 18 h 30. Une jeune bénévole
de 6 ans donne un coup de main à la bibliothèque chaque semaine.

CDÉ

- Les tablettes des artisans sont déplacées.
- La machine à slush sera fonctionnelle en mai.
- L'ouverture de la terrasse se fera le 9 mai prochain avec un souper poutine.

MADA

- La personne responsable étant absente, ce point est annulé.

MRC

- Aucun point ne concernait la municipalité lors de la dernière rencontre de la MRC.

MUNICIPALITÉ

- Repas des bénévoles, plus de 80 bénévoles œuvrent dans la municipalité.
- Plan obtenu pour le 1300, rue Principale de la part de Brisson pour permettre aux
personnes à mobilité réduite d'avoir accès à l'édifice d'une part, et d'autre part les
plans pour un aménagement paysager du terrain.

5. ADMINISTRATION

5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Chèques			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paiement
Excavation Paillé	Déneigement 5/6	14 974,67 \$	7323
Canadien National	Entretien des passages à niveau (Avr à Juin)	1 210,50 \$	7324
MRC Nicolet-Yamaska	Quote-part 2/3	14 195,00 \$	7325
Vitrierie Vaillantcourt	Clés bureau municipal x 2	88,31 \$	7326
	Total des chèques	30 468,48 \$	

Virements bancaires			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paiement
Suite Microsoft	Licence office mensuelle	80,71 \$	Visa
Desjardins	Paiement de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	327,32 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité (Hausse)	62,21 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur (Hausse)	56,34 \$	Vir. bancaire
Mégaburo	Impression couleur et NB	124,64 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
RIGIDBNY	Collecte des résidus 4/12	3 828,54 \$	Vir. bancaire
RIGIDBNY	Frais Écocentres 2023 / 2024	336,94 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaires période 10 à 14 (5 sem)	838,60 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaires période 10 à 14 (5 sem)	5 174,50 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaires période 10 à 14 (5 sem)	2 656,09 \$	Vir. bancaire
Mini moteur G&L Inc	Coupe herbe et perche d'élagage	1 000,24 \$	Vir. bancaire
Boutique 210	Casque et visières (CNESSST)	55,15 \$	Vir. bancaire
Home hardware	Cache fils, silicone, serrure, clés	100,76 \$	Vir. bancaire
Brisson Paysagiste	Plans d'aménagement FRR v3 (municipalité)	1 123,89 \$	Vir. bancaire
Marco Leblanc Consultant	Pratique Premier répondants	25,68 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Dépenses renouvellement domaine	135,44 \$	Vir. bancaire
François Noël	Agraphes Sharp	63,12 \$	Vir. bancaire
Buffet Frederic	Repas des bénévoles	1 363,89 \$	Vir. bancaire
Line Pellerin	Repas des bénévoles (saq et drummond)	130,17 \$	Vir. bancaire
Line Pellerin	Bacs d'archives municipales	119,49 \$	Vir. bancaire
Madeleine Jutras	Repas des bénévoles (Fruits)	73,54 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Clés	13,98 \$	Vir. bancaire
Doyon Després	Meuble Slush - FRR V2	250,65 \$	Vir. bancaire
	Total des virements	19 463,60 \$	

	Total des chèques et des virements	49 932,08 \$	
--	---	---------------------	--

2025-04-041

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté

5.2 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2024

2025-04-042

CONSIDÉRANT que Mme Sarah Gilbert, CPA, MBA, de Groupe RDL a déposé le rapport financier de l'année 2024.

CONSIDÉRANT que M. François Noël, CPA a expliqué les rapports financiers aux conseillers et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire

et résolu,

QUE le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accepte et dépose aux archives les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 et tous les documents pertinents établis par le Groupe RDL de Plessisville.

Il est également résolu de mandater le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la municipalité lesdits documents et de transmettre ceux-ci au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adopté

5.3 DEMANDE DE SOUMISSION : DÉNEIGEMENT RÉSEAU ROUTIER

2025-04-043

ATTENDU QUE le contrat de déneigement du réseau routier se termine au printemps 2024;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction désire lancer un appel d'offres pour le déneigement de son réseau routier, pour l'année ou les années à venir;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **APPROUVE** et adopte le document d'appel d'offres, avec pondération incluant le prix pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier;
2. **DEMANDE** des soumissions pour les années 2025-2026/2026-2027 et pour les années 2025-2026 / 2026-2027 /2027-2028 via le site SEAO;
3. **DÉSIGNE** monsieur François Noël, directeur général, comme responsable de l'appel d'offre, et à ce titre, il est le représentant officiel de la municipalité auprès des soumissionnaires;
4. **DÉSIGNE** monsieur François Noël, directeur général, pour former un comité de sélection dans le cas d'un appel d'offres avec pondération incluant le prix.

Adopté

5.4 DEMANDE DE SOUMISSION : FAUCHAGE ABORD DE ROUTE

2025-04-044

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction désire lancer un appel d'offres pour le fauchage des abords des routes, pour la saison 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **APPROUVE** et adopte le document d'appel d'offres pour le fauchage des abords des routes de la Municipalité ;
2. **DEMANDE** des soumissions sur invitation pour la saison estivale 2025 ;
3. **DÉSIGNE** monsieur François Noël, directeur général, comme responsable de l'appel d'offre, et à ce titre, il est le représentant officiel de la municipalité auprès des soumissionnaires.

Adopté

5.5 DEMANDE DE SOUMISSION : STATIONNEMENT ET TROTTOIR D'ACCÈS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

2025-04-045

CONSIDÉRANT que les plans obtenus de Brisson Paysagement détaillent l'aménagement d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT qu'une portion du surplus non affecté de l'année 2024 peut être réaffectée à ce projet;

CONSIDÉRANT que l'aménagement actuel des installations municipales ne répond pas aux normes d'accessibilité des bâtiments publics;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir un accès équitable aux services municipaux à tous les citoyens;

CONSIDÉRANT que la subvention Fonds d'accessibilité pour projet de petite envergure n'est pas accessible pour la réalisation des travaux en fonction de contexte économique gouvernemental.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction autorise le lancement d'un appel d'offres par invitation conformément aux documents déposés au conseil et que l'ouverture des soumissions se fasse le 12 mai à 16 h 01 et approuve tous les documents s'y rattachant;

QUE cet appel d'offres vise des travaux d'aménagement du stationnement et du trottoir d'accès pour les personnes à mobilité réduite, pour l'édifice municipal situé au 1300, rue Principale;

QUE monsieur François Noël, directeur général, soit désigné comme responsable de l'appel d'offre, et à ce titre, il est le représentant officiel de la municipalité auprès des soumissionnaires;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution;

QUE les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet soient prélevés à même le surplus non affecté de l'année 2024.

Adopté

5.6 DEMANDE DE RÉPARATION DU 11^E RANG AUPRÈS DU MTQ.

2025-04-046

ATTENDU QUE le 11^e Rang est une route collectrice essentielle au transport régional ;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une dénonciation en date du 31 mars 2023 (référence 407343), vous avisant de l'état lamentable du 11^e rang ;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit plusieurs plaintes concernant l'état de cette route, qualifiée parfois de montagne russe ou de zone de guerre;

ATTENDU QUE l'état actuel de cette route est préoccupant en raison de sa dégradation, affectant la sécurité et la fluidité de la circulation ;

ATTENDU QUE cette route est utilisée pour effectuer la livraison pour les différentes entreprises de la municipalité et constitue un axe majeur pour les déplacements des usagers, notamment en direction de Daveluyville ;

ATTENDU QUE l'entreprise La Citadelle requiert beaucoup de transport lourd (eau, matières premières, etc.) qui contribue à la détérioration de cette route;

ATTENDU QUE les réparations effectuées en 2024 se sont avérées inefficaces, ne réglant pas durablement les problèmes de la chaussée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre

et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction demande officiellement au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'intervenir rapidement afin de réaliser des travaux de réfection durables sur le 11^e Rang, garantissant ainsi la sécurité des usagers et le maintien des activités économiques locales et régionales.

Adopté

5.7 RÉSOLUTION D'APPUI À UN PROJET D'ÉRABLIÈRE

2025-04-047

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation sur les lots 5 652 922 de Saint-Wenceslas de 5 446 837 de Aston-Jonction;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à des fins d'aliénation de la partie boisée ;

CONSIDÉRANT que le demandeur / acquéreur souhaite pratiquer l'acériculture sur ces portions de lot d'une superficie totale de 6.05 ha;

CONSIDÉRANT que le propriétaire (Ferme Reseco Inc) se spécialise dans la grande culture et dans le domaine avicole;

CONSIDÉRANT que cette aliénation ne perturbera pas les activités agricoles du propriétaire;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur deux lots situés dans les Municipalités limitrophes de St-Wenceslas et Aston-Jonction;

CONSIDÉRANT que chacune des Municipalités fera une résolution d'appui;

CONSIDÉRANT que les lots sont situés en zone agricole au plan de zonage de chacune des Municipalités;

CONSIDÉRANT que cette superficie boisée n'est exploitée d'aucune façon par le propriétaire actuel;

CONSIDÉRANT les potentiels distincts de la section en culture et la section boisée;

CONSIDÉRANT que la demande ne vise pas l'utilisation à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'impact sur les autres activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'impact pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que ces parties des lots ne sont pas exploitées et que l'acquéreur souhaite optimiser leur potentiel;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'impact sur l'homogénéité puisque l'usage demeurera agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas plus d'impact qu'il y en a présentement sur la ressource eau et sol;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'impact sur la propriété foncière puisque l'unité d'évaluation permet de type de culture et ne nécessite pas plus d'espace ;

CONSIDÉRANT que la diversité des exploitations agricoles est favorable pour les Municipalités;

CONSIDÉRANT que cette demande n'affecte pas la densité du territoire;

CONSIDÉRANT que le PDZA de la MRC encourage le développement et la rétention des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au SADR;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Page
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction autorise la demande au CPTAQ pour le projet de l'érablière situé au bout du 11^e rang sur le lot #5 446 837.
Adopté

5.8 PLANS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU 235, RUE VIGNEAULT

2025-04-048

CONSIDÉRANT la subvention du FRR volet 3 – Signature innovation de la MRC;

CONSIDÉRANT la nouvelle terrasse et le nouveau cabanon du p'tit café, lieu de rassemblement communautaire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction autorise la préparation de plans pour l'aménagement paysager du 235, rue Vigneault, soit un bâtiment locatif appartenant à la municipalité.

QUE la municipalité d'Aston-Jonction autorise un budget de 1 000\$ à 1 500\$ pour la préparation des plans par Brisson Paysager.
Adopté

5.9 TONDEUSE POUR LES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉS

2025-04-049

CONSIDÉRANT l'étendue des terrains à entretenir pour la coupe de pelouse;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire augmenter l'efficacité de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction fasse l'acquisition d'une tondeuse de marque Cub Cadet, modèle Pro Z554, de type « zéro-turn » au coût de 12 720 \$ (taxes en sus).
Adopté

5.10 ACHAT D'UNE PELLE POUR LE KUBOTA

2025-04-050

CONSIDÉRANT que la municipalité possède déjà un tracteur;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une pelle et d'un godet, permettra d'augmenter l'efficacité de notre équipement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction fasse l'acquisition d'une pelle complète pour notre tracteur Kubota, tel que compris dans la soumission reçue le 20 janvier dernier. **Il est également résolu** d'allouer un budget de 7 500 \$ (taxes à sus) pour cet achat.
Adopté

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2025

Pour le mois de mars, aucun permis n'a été émis.

6.2 RAPPORT CANADIEN NATIONAL

Les statistiques des matières transportées du Canadien National sont déposées aux membres du Conseil. Ces données restent confidentielles à la demande du CN.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2025-04-051

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 19 h 25.

Adopté

Christine Gaudet,
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, **FRANÇOIS NOËL**, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéro 2025-04-041, 2025-04-043, 2025-04-044, 2025-04-045, 2025-04-048, 2025-04-049 et 2025-04-050 inscrites au présent procès-verbal.

François Noël
Directeur général et greffier-trésorier

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

Christine Gaudet,
Mairesse